

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

## Session ordinaire

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Héléna, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.

-----

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 15.

Nomination du secrétaire de séance : Mr DELPLANQUE Nicolas se présente. Le Conseil municipal accepte.

### **1. Approbation du dernier procès-verbal**

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de Madame BOULINGUEZ Denise, deux rectifications ont été apportés au compte rendu :

- Le montant de la subvention à l'Âge d'Or de 550 € a bien été votée lors de la dernière réunion. Il souligne que celle-ci sera versée sur 2024, puisque les paiements sont actuellement fermés par la trésorerie.
- Qu'il fallait lire : secours catholique et non secours populaire.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu. Le conseil municipal par 11 voix POUR et 1 CONTRE (Mme DUBOS) valide le compte rendu.

### **2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

M. le Maire passe la parole à Mme BOULARD Dorothée, secrétaire de Mairie, elle expose les décisions prises par Mr le Maire :

- Lancement de la procédure de bien présumé sans maître, le 21 novembre 2023 sur la parcelle AE169 le Village.
- 2 Stagiairisation au secrétariat.

### **3. Création d'un poste d'Adjoint Administratif**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer un nouveau poste d'Adjoint Administratif et de supprimer celui d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 15 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste et la suppression de l'autre.

Mme DUBOS demande à M. le Maire si les lignes directrices ont été faites. M. Le Maire répond à cela que les lignes directrices n'ont toujours pas été établies et qu'il compte les faire mais de façon sérieuse, posée avec un vrai travail en amont. Il compte que courant 2024 cela soit fait puisque maintenant le secrétariat est stable.

### **4. Création et définition d'une ZAEnR pour la commune (Zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables) :**

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée que cette procédure a déjà été lancé par la Communauté de Communes de Nièvre et Somme afin de définir une zone de production pour les énergies renouvelables. L'échéance est au 31 décembre 2023.

Il propose de définir une zone susceptible d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc..). Cela ne garantit pas leur autorisation.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité, accepte la validation de la consultation pour voie électronique du 1<sup>er</sup> décembre au 17 décembre, ainsi que le bilan des contributions fourni par la CCNS et qu'à l'issue de la concertation les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après, ont été validées : -Projets de développement EnR sur les bâtiments communaux et pour les particuliers sur 7,9 km<sup>2</sup> soit la totalité de la commune ainsi que ceux listées dans la concertation de la CCNS.

M. le Maire propose à l'assemblée de voter pour la demande de subvention Fond Vert pour la réhabilitation de la chaudière à l'école. Cette demande sera faite pour un montant HT de 89.900 €uros – 80 % de subvention Fond Vert pourront être sollicités soit : 71.920 €uros avec un coût pour la commune de 17 980 € avec en plus la TVA.

Ce projet serait une pompe à chaleur air-air, ce qui permettra à l'école d'avoir moins chaud l'été.

D'autres propositions de chaudière ont été étudiées avec la FDE mais le coût financier était beaucoup trop élevé.

Mme DUBOS signale que ce point n'était pas à l'ordre du jour. M. JOZEFOWICZ lui répond que si cela permet à la mairie d'avoir 80 % de subvention que le conseil municipal peut statuer sur ce point.

La proposition est soumise au vote. Mme DUBOS informe qu'elle ne se prononce pas pour ce vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte la demande du Fond Vert pour la chaudière de l'Ecole.

#### **5. Demandes de subvention pour l'achat de la ferme – DETR - DSIL :**

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que la population de la commune commence à baisser. Il donne les chiffres officiels reçus du recensement de la population. La commune de l'Etoile compte 1166 habitants. Ce qui est en dessous des derniers chiffres. C'est pour cette raison qu'il avait proposé lors du dernier conseil de se positionner pour l'achat de la Ferme. Aujourd'hui, il propose de demander des subventions pour l'achat de celle-ci. Il propose de partir sur l'estimation du notaire soit 150.000 €. Il souligne que les domaines doivent passer le 19 décembre pour établir également une estimation.

M. le Maire rappelle qu'il est en discussion avec la SIP pour un éventuel projet de logements. Mme DUBOS demande ce qu'on fera si la SIP n'est pas intéressée. M. Le Maire répond qu'il y aura d'autres solutions à envisager.

Après discussion, le Conseil municipal, avec 11 POUR et 1 CONTRE (DUBOS), de demander des subventions pour l'achat de la ferme :

- Prix estimé : 150.000 €
- DETR subvention demandée : 40 % soit 60.000 €
- DSIL subvention demandée : 40 % soit 60.000 €
- A la charge de la commune : 20 % soit 30.000 €

#### **6. Dons aux associations caritatives de la Somme**

Mr Le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du Département de la Somme et de la Présidente de l'Association des Maires de la Somme qui propose à toutes les communes de la Somme de subventionner les associations caritatives de la somme afin de palier à la hausse des demandes d'aide alimentaire et faire face à la précarité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de M. Le Maire, accepte de verser à ces 5 associations caritatives nommées ci-après, 50 €uros par associations : banque alimentaire de la Somme, Croix Rouge Française, Restos du Cœur, Secours catholique, Secours populaire.

#### **7. Archives départementales : dépôt d'une bannière**

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à des recherches d'un administré, il a été découvert qu'une bannière appartenant à la Fanfare municipale était faite à partir de la robe de la célèbre cantatrice de l'Opéra Carmen qui a été portée lors de sa toute première représentation. Afin de préserver cette précieuse bannière, le service d'archives départementales de la Somme se propose de la stocker pendant maximum 2 ans. La conservation serait respectée. Il informe que la commune pourra contacter des personnes intéressées pour sa restauration.

M. JOZEFOWICZ demande si la bannière appartient bien à la Commune. M. le Maire signale que la Fanfare est municipale et que les biens qu'elle possède appartiennent à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, accepte le placement de la bannière aux archives départementales de la Somme.

## 8. Communications

Mr le Maire informe l'assemblée :

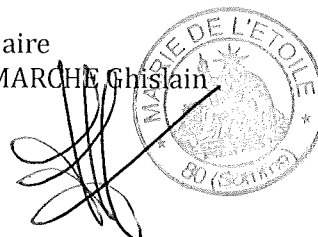
- **Du courrier reçu de M. JOZEFOWICZ Olivier avec des questions**, il le remercie pour avoir suivi le règlement du Conseil Municipal et répond à ces différents points :
  - o **La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents des collectivités territoriales** à passer au vote avant le 31 décembre 2023. M. Le Maire répond que la Municipalité n'a pas souhaité mettre en place cette prime, il rappelle que la commune aide déjà beaucoup de personnes en situations précaires à retourner vers l'emploi, en proposant à ce jour des contrats aidés et des services civiques. Il souligne d'ailleurs que sur les 8 agents titulaires en place seulement 2 sont en activités et pour ceux qui peuvent prétendre à cette prime : 2 mutations, 1 congés longue maladie, 1 congé maladie, 1 parti en retraite, 1 en congé parental.
  - o **La décentralisation de la police de publicité** : Compétence qui était au Préfet qui sera transférer en 2024 à la Communauté de Communes de Nièvre et Somme. Il demande si cette nouvelle compétence sera correctement appliquée par la CCNS ? M. Le Maire signale qu'il ne souhaite pas prendre cette compétence qui demanderait un service spécialisé pour le traitement de ces demandes. Le service de publicité devra : Instruire les demandes d'autorisations préalables, Contrôler le respect de la réglementation et mettre en demeure les contrevenants. Il souligne qu'ils ont un délai de 6 mois jusqu'en juillet pour faire valoir son opposition.
  - o **Application de l'arrêté du maire n°2023-17 du 04 octobre 2023 concernant la réglementation de la vitesse à 30km/h pour les camions**. M. Le Maire signale à l'assemblée que les panneaux n'ont pas pu être mis en place car il manque un panneau Camion de 3T5 pour signifier que les 30km/h sont applicables à ce tonnage. Il fait remarquer que cette signalisation mise depuis des années n'est pas réglementaire et que l'achat de panneau sera effectué afin de palier à cette erreur.
  - o **Obligation de pavoisement du drapeau tricolore et du drapeau européen sur les façades des écoles** : M. Le Maire remercie M. JOZEFOWICZ et signale que l'achat de ces drapeaux sera effectué pour palier à cet oubli.
  - o **Mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGECE) n°2020-105 du 10 février 2020** – Sa question est : Est-ce que la commune envisage-t-elle de créer un compostage collectif pour les habitants ne pouvant pas disposer de composteur extérieur ? M. Le Maire signale que Flixecourt a postulé et a été retenu pour expérimenter le compostage collectif. La commune de l'Etoile ne pourra, pour l'instant, y prétendre. Il souligne par ailleurs, que des composteurs individuels d'intérieur sont disponibles à l'achat (pas chez Trinoval). Ce sont des composteurs à base de Lombrics adapté à des cuisines. M. JOZEFOWICZ demande si la commune pourrait prendre en charge une partie de cet achat ? M. Le Maire propose de contacter Trinoval pour savoir si une prise en charge pourraient être envisagée.
- **VILLE PRUDENTE** : Que la commune a obtenu le label : VILLE PRUDENTE décerné par la Prévention Routière. Elle a obtenu son premier cœur. Il souligne que les efforts de la municipalité ont été récompensés concernant les aménagements qui ont déjà été mis en place. Il informe également des nouveaux travaux qui seront prochainement installés : Rues des moulins bleus et Saint-Martin des chicanes seront bientôt installées afin de réduire la vitesse pour sécuriser les lieux.
- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES** : Il signale que la subvention de l'âge d'or sera bien versée. Que la demande des autres associations qui n'ont pas rendu leur dossier complet sera étudier en 2024, puisque les comptes sont arrêtés actuellement.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et tous les sujets, M. Le Maire déclare la séance levée à 18h09.

Fait le 19 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance  
DELPLANQUE Nicolas

Le Maire  
TIRMARCHE Ghislain



The image shows the signature of Nicolas Delplanque, the Secretary of the Session, written in black ink.